



DESCRIPPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

01/01/2025



CRITÈRES TECHNIQUES		POINT DE RECHARGE SUR PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC - ENTREPRISE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	
CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES			
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 22 Kw Limitée à 11 kW en cas de signal EDF-SEI défavorable	Entre 23 et 25 kW Limitée à 11 kW en cas de signal EDF-SEI défavorable	
Types de prises éligibles	Socle de prise T2 ou T2S ou Connecteur T2 avec câble attaché(1)	DC : connecteur Combo 2 AC : connecteur T2	
Exigences de connectique par point de recharge et par station		A minima un connecteur Combo 2 par point de recharge DC	
Raccordement au réseau	Raccordement direct ou indirect au réseau électrique de distribution obligatoire		
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur		Oui	
Système d'identification usager		Oui	
Système de pilotage énergétique intégrant le signal EDF-SEI(2)		Oui	
Système de supervision		Oui	
Connexion Interopérabilité	Certificat Gireve ou Hsubject		
Déclaration des données géographiques des points de recharge		Oui	Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv
Collecte des données de recharge		Oui	Via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité

(1) A condition de respecter la norme NF C15-100

(3) PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.